



Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 22 mai 2023

Au Conseil communal
de la Commune de Montilliez

Rapport de gestion de la commune de Montilliez pour l'année 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers (-ères),

Conformément aux dispositions de la loi

- sur les communes du 28 février 1956 (art. 93c),
- du règlement du Conseil communal du 23.06.2014,

la Municipalité a l'avantage de vous présenter le rapport sur la gestion de la commune de Montilliez concernant l'année 2022.

Index du rapport de gestion :

Chapitre	Titre de chapitre	Pages
0	Organisation de la commune	1 – 5
1	Administration générale	5 – 8
2	Finances	9 – 12
3	Domaines et bâtiments	12 – 15
4	Travaux	16 – 18
5	Instruction publique et cultes	18 – 20
6	Police	20 – 25
7	Sécurité sociale	25 – 30
8	Services industriels	30 – 31
9	Conclusion	31 – 32

0 Organisation de la commune

0.1 Conseil communal

Organisation au 31.12.2022

Présidence
Vice-présidence
Secrétaire
Scrutateurs
Scrutateurs suppléants

Bureau du Conseil Communal

Menétrey Nicolas
Longchamp Cédric
Pittet Laureen
Dutoit Alain, Gerbex Raphaël
Geinoz Jean-Claude, Menétrey Alain



Conseillers communaux

Aubert David
 Ausoni Fabrice (assermenté membre le 03.10.22 – succède à Claudia Martin)
 Barde Cédric
 Bovard Luc
 Calame Fabrice
 Campana Gerardo
 Chambettaz Valérie
 Ciocca Jérôme
 Daepfen Alister
 Despont Olivier
 Dupraz Jean-Philippe
 Dutoit Alain
 Ethenoz Philippe
 Gachet Franck-Yves
 Gaudard Patrice
 Geinoz Jean-Claude
 Gérard Patrick
 Gerbex Raphaël
 Gysin Eric
 Hirschi Sébastien

Jaton Patrick
 Longchamp Cédric
 Manser Christian
 Martin Claudia (démissionne le 24.08.22)
 Meige Pierrette
 Menétrey Alain
 Menétrey Nicolas
 Mermoud Alexandre
 Mermoud Fabrice
 Mermoud Nicolas
 Mivelaz Raphaël
 Morend Yann
 Panchaud Christophe (démissionne le 15.12.22)
 Picard Sandrine
 Sberna Dominique
 Schneeberger Thierry
 Suter Marc
 Tschudin Thomas
 Waeber Mical
 Weber Grégoire
 Weiss Diane

Suppléants :
 Vautherin Didier
 Panchaud Samuel

*Sokol Cavin Marta
 Gonzalez José*

Commission permanente

Commissions thématiques

Gestion – finances	Urbanisme	Infrastructures	Recours
Calame Fabrice Dupraz Jean-Philippe Ethenoz Philippe Schneeberger Thierry Tschudin Thomas <i>Morend Yann supp.</i>	Bovard Luc Despont Olivier Gachet Franck-Yves Gysin Eric Suter Marc <i>Weber Grégoire supp.</i>	Aubert David Gérard Patrick Gysin Eric Meige Pierrette Mermoud Nicolas <i>Morend Yann, supp.</i>	Hirschi Sébastien Mermoud Fabrice Sberna Dominique

Délégués aux associations intercommunales

Epuration des eaux usées de la région Coruz-Menthue (AECM) Dupraz Jean-Philippe Gaudard Patrice Ciocca Jérôme Weber Grégoire <i>Daepfen Alister supp.</i>	Association scolaire intercommunale région d'Echallens et environs (ASIRE) Ciocca Jérôme Manser Christian <i>Gysin Eric supp.</i>
STEP d'Echallens Mermoud Nicolas <i>Mivelaz Raphaël supp.</i>	Région du Gros-de-Vaud Aubert David
Association intercommunale pour l'amenée d'eau d'Echallens et environs (AIAE) Gaudard Patrice Jaton Patrick <i>Mivelaz Raphaël supp.</i>	Association intercommunale des Eaux du Haut Jorat (AIEHJ) Mivelaz Raphaël <i>Gaudard Patrice supp.</i>
Groupement forestier de la Menthue Calame Fabrice <i>Hirschi Sébastien supp.</i>	Association STEP Echallens-Talent (ASET) Mermoud Nicolas Mermoud Fabrice <i>Daepfen Alister supp.</i>



Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et Environs (EJAJE)

Waeber Mical
Weiss Diane
Chambettaz Valérie supp.

Commission de salubrité

Deguara Rosmarie
Guizzetti François
Sberna Dominique

0.2 Municipalité Organisation

Force est de constater que 2022 a été, à l'instar des années précédentes, une année très chargée pour la Municipalité. Les dossiers traités sont toujours plus complexes et leur étude demande de plus en plus de compétences. La charge de travail s'est accrue dans de nombreux domaines. Malgré ceci, nous pouvons relever l'excellente entente régnant au sein de la Municipalité.

Syndic : Leuba Daniel

Vice-syndic : Guizzetti François

Municipaux : Gaudard Xavier Gay-Crosier Thierry Panchaud Lionel

Dicastères

Daniel Leuba	François Guizzetti	Xavier Gaudard	Thierry Gay-Crosier	Lionel Panchaud
Administration générale Communication Ecoles Efaje Environnement Finances Informatique Personnel	 Chemins, collecteurs des champs, Chemins forestiers Cours d'eau Eau Eclairage public Epuración Forêts Gaz SI Télé réseau Voirie employés	 Cimetières Déchets Pâturage Routes Terrains Voirie matériel	  Affaires militaires Affaires sociales Cultes Parcs et promenades Passeport-vacances PCi Places de jeux Police Santé SDIS Transports publics	 Aménagement du territoire Bâtiments Police des constructions Urbanisme



0.3 Administration

Organisation

Secrétaire municipale	Pahud Monique	greffe municipal
Secrétaire municipale adjointe et préposée adjointe au CH	Reinhard Catherine	greffe municipal + CH
Archiviste et remplacement au CH	Berney Laurence	greffe municipal + CH
Préposée au CH + étrangers	Curchod Véronique	CH
Boursier	Pillonel Pascal	bourse communale

Greffes municipal

- Secrétariat de la Municipalité et du Syndic
- Suivi des dossiers de la police des constructions, statistique trimestrielle
- Autorisations de manifestations, loterie, loto
- Permis pour vente de boissons alcooliques
- Permis de fouilles
- Gérance des appartements et locaux commerciaux
- Naturalisations
- Columbarium, cimetières
- Votations, élections

Bureau du contrôle des habitants et des étrangers (CH)

- Enregistrement des arrivées et des départs
- Bureau des étrangers
- Renseignements aux administrations publiques
- Attestations de domicile
- Déclarations de vie
- Naturalisations
- Location des salles communales et refuge
- Statistiques diverses
- Passeport-vacances
- Vente des cartes journalières CFF
- Vente des sacs poubelles taxés

Bourse communale

- Tenue de la comptabilité générale
- Elaboration du budget et des comptes communaux
- Elaboration de plans de financements et d'investissements
- Gestion des salaires
- Relations avec les services du canton, la Préfecture, la commission de gestion
- Service du contentieux
- Gestion du portefeuille des assurances (choses, dégâts d'eau, véhicules, personnel)
- Facturation des taxes communales (eau, épuration, déchets, etc.)
- Facturation d'impôts spécifiques (chiens, impôt foncier, successions et donations, etc.)
- Location des cases de congélateurs
- Arrêté d'imposition
- Mise à jour du site internet.



0.4 Employés communaux permanents

Nos deux collaborateurs de voirie, à savoir M. Sylvain Brandt et M. Adrian Michel, contribuent aux travaux d'entretien des espaces verts et des places de jeux, et s'occupent de la gestion de la déchèterie. Ils assurent la propreté des routes et des trottoirs de la commune en toutes saisons. Ils sont également occupés en forêt pour travailler le bois et où ils ramassent tous les déchets qui y sont malheureusement dispersés. Les fleurs et autres plantes que l'on peut admirer à proximité des fontaines et dans les plates-bandes de nos quatre villages sont pour la majorité toutes produites par leurs soins dans les serres de la commune. A noter aussi dans leur cahier des charges l'entretien des bâtiments, accessoirement travaux de conciergerie, l'entretien du matériel, des machines et véhicules.



La Municipalité apprécie l'engagement et l'entente qui règnent au sein de cette équipe.

Nous profitons également de remercier les 35 personnes œuvrant tout au long des saisons pour le bien de notre Commune sans être des employés communaux permanents.

1 Administration générale

1.1 Conseil communal

En 2022, le Conseil communal s'est réuni à quatre reprises à la salle du Conseil de Poliez-le-Grand : les 23 mai, 20 juin, 3 octobre et 12 décembre. Lors de ces séances, les préavis relatifs aux sujets ci-dessous ont été traités ; 11 ont été acceptés et le PM 11 a été refusé par le Législatif :

- PM 8 Modification du plan d'affectation communal hors zone à bâtir
- PM 9 Remplacement 2 tronçons de conduites d'eau - Ch. Battoir + Pré-Morex Sugnens
- PM 10 Remplacement chauffage par une PAC – bâtiment Ch. de la Lignée 1 Sugnens
- PM 11 Crédit d'étude préliminaire rénovation Auberge communale Poliez-le-Grand
- PM 12 Agrandissement bureau au rez de l'administration communale Poliez-le-Grand
- PM 13 Comptes communaux 2021
- PM 14 Crédits complémentaires au budget 2022
- PM 15 Arrêté d'imposition 2023
- PM 16 Changement velux, amélioration isolation - bâtiment Ch. de la Lignée 1 Sugnens
- PM 17 Crédit complémentaire pour modification PACom et étude du RPACom
- PM 18 Budget 2023
- 19 Réponse au postulat cavaliers

1.2 Municipalité

La Municipalité a tenu séance à 48 reprises en 2022 et traité environ une vingtaine de dossiers par séance.



Les engagements suivants sont assurés par les membres de l'Exécutif, lesquels conduisent simultanément la gestion de leur dicastère et participent aux séances collégiales de l'exécutif :

- Leuba Daniel**
- Président du Codir de l'ASIRE ;
 - Vice-Président du Conseil des Communes ;
 - Délégué municipal à l'EFAJE.
- Guizzetti François**
- Président du groupement forestier de la Menthue ;
 - Membre du comité directeur de l'AIEHJ ;
 - Membre du comité directeur de l'AIAE ;
 - Membre du comité directeur de l'ASET.
 - Président du comité directeur de l'AEEM (STEP Naz, Dommartin) ;
 - Délégué municipal pour la STEP d'Echallens ;
 - Délégué municipal pour le chemin des Blés ;
 - Délégué municipal pour le four à pain de Poliez-le-Grand ;
 - Délégué municipal pour l'association de la Maison du Blé et du Pain à Echallens ;
 - Délégué pour le groupement forestier à la Fédération des Triages ;
 - Membre au comité de l'union forestière de Peyres-Possens ;
 - Délégué municipal pour le comblement du pâturage de Fey-Montilliez ;
 - Délégué municipal au BPA ;
 - Délégué municipal pour la Biodiversité et les Castors ;
 - Délégué municipal pour la renaturation du Sauteru.
- Gaudard Xavier**
- Délégué municipal à l'ASIRE ;
 - Délégué municipal à VALORSA ;
 - Délégué municipal à l'AIEHJ ;
 - Délégué municipal à la PCi Gros-de-Vaud ;
 - Délégué municipal au SDIS Gros-de-Vaud.
- Gay-Crosier Thierry**
- Membre du Codir de la PCi Gros-de-Vaud ;
 - Délégué municipal à l'ARASPE ;
 - Membre du Codir du SDIS Gros-de-Vaud ;
 - Délégué municipal à l'Association de communes pour la Ludothèque ;
 - Délégué municipal au Conseil de la BRE ;
 - Délégué municipal à l'AEEM (STEP Naz, Dommartin) ;
 - Délégué municipal à l'Association du Réseau Santé de la région lausannoise ;
 - Délégué municipal à l'AIAE ;
 - Délégué municipal à l'AG du groupement forestier de la Menthue ;
 - Délégué municipal à l'EERV ;
 - Délégué municipal à la paroisse catholique de Bottens, sous le vocable de Saint Etienne.
- Panchaud Lionel**
- Délégué municipal à l'ASET ;
 - Délégué municipal à l'ASIRE.



1.3 Administration

Le point de la situation au **Contrôle des Habitants** de Montilliez au 31.12.2022, c'est :



Pendant l'année 2022, 156 personnes sont arrivées et 168 personnes ont quitté la commune. Montilliez a accueilli 29 naissances et compté 4 décès.

Durant cette année, la Municipalité a établi les rapports d'enquête dans le cadre des demandes de **naturalisation** de 3 citoyens, pour lesquels elle a, à chaque fois, délivré un préavis positif.

Les dossiers de la **police des constructions** sont toujours impactés par l'établissement d'une zone réservée sur l'ensemble de nos quatre villages. Le règlement de la zone réservée bloque toute nouvelle construction d'habitation dans la zone à bâtir, mais permet la transformation de bâtiments existants avec la création de quatre logements supplémentaires dans le cube existant.

A noter que 28 enquêtes publiques ont été publiées en 2022, soit :

- 1 installation de 2 séchoirs à foin avec couvert à Poliez-le-Grand ;
- 1 SPA avec PAC à Sugnens ;
- 2 piscines chauffées avec PAC à Poliez-le-Grand et une piscine non chauffée à Dommartin ;
- 1 rénovation de villa à Dommartin ;
- 1 agrandissement de villa à Poliez-le-Grand ;
- 1 mise en conformité de bâtiment à Poliez-le-Grand ;
- 1 aménagement de place de lavage à Poliez-le-Grand ;
- 1 transformation d'habitation rurale à Poliez-le-Grand ;
- 1 construction de balcon et escalier à Poliez-le-Grand ;
- 1 climatisation à Dommartin ;
- 1 aménagement de paddock à Dommartin ;
- 1 poulailler à Dommartin ;
- 1 transformation de bâtiment administratif à Poliez-le-Grand ;
- 13 PAC (air-eau ou géothermie) soit 10 à Poliez-le-Grand et 3 à Sugnens.

Pour l'ensemble de nos 4 villages, ce sont 10 autorisations municipales qui ont été délivrées pour des réalisations de minime importance ; à noter une très forte augmentation pour la pose d'installations photovoltaïques sur toitures puisque nous avons validé 32 annonces.



L'exécutif est sollicité ordinairement à maintes reprises tout au long de l'année afin de participer à des **manifestations** sportives, culturelles ou autres. Malheureusement pour nos aînés, les premiers mois de 2022 étaient encore fortement impactés par le Covid et nous n'avons pas pu organiser le traditionnel dîner des aînés le 3^e jeudi de janvier.

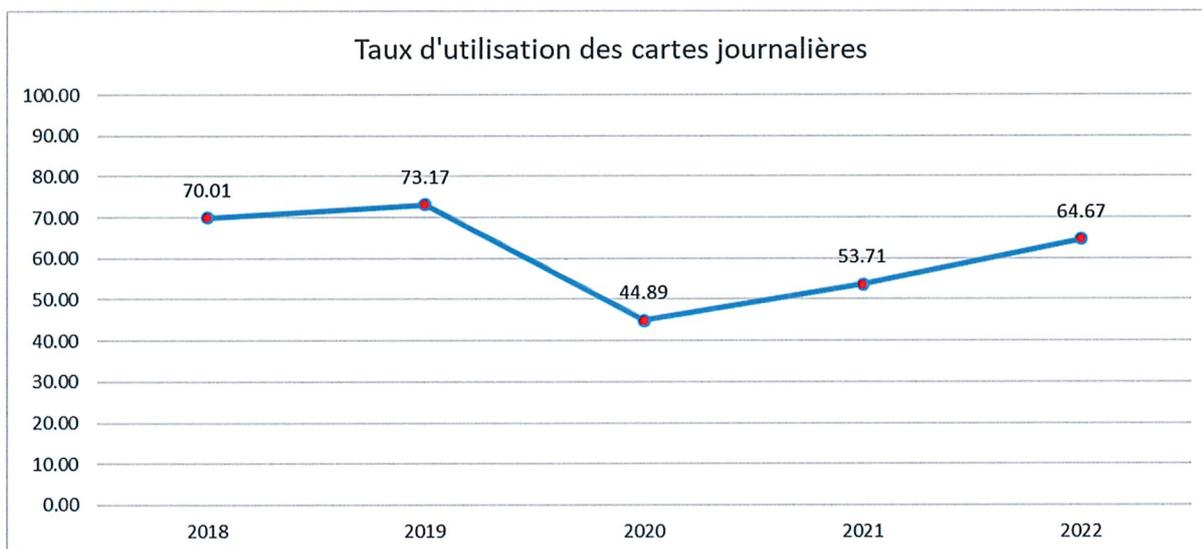
La fondue des employés a dû être reportée et c'est en mai, alors que les restrictions liées à la pandémie se détendent, que la Municipalité et ses employés ont pu se retrouver au refuge de Poliez-le-Grand pour une soirée conviviale.

L'année 2022 a été marquée par la célébration des 10 ans de Montilliez les 30 et 31 juillet. La fête a été belle, riche en événements et le programme alléchant. Des food-trucks mettaient à disposition diverses nourritures, le bar et caveau des Jeunesses nous a permis de nous désaltérer. Le quiz « Va et découvre ton village » mis en place par notre archiviste n'a rencontré malheureusement que peu de succès. L'humoriste Nathalie Devantay a fait salle comble et le magicien Blake Eduardo a émerveillé petits et grands. La Municipalité regrette le manque de participation à cette manifestation malgré les nombreux rappels relayés dès le début d'année 2022.

Le 1^{er} août a rencontré un franc succès et cet événement a pu profiter des infrastructures mises en place pour les 10 ans de Montilliez.

1.4 Transports publics

La mise à disposition des cartes journalières est un service apprécié qui n'est plus à démontrer. En 2022 nous avons vendu 64,67 % des cartes disponibles.



1.5 Communications

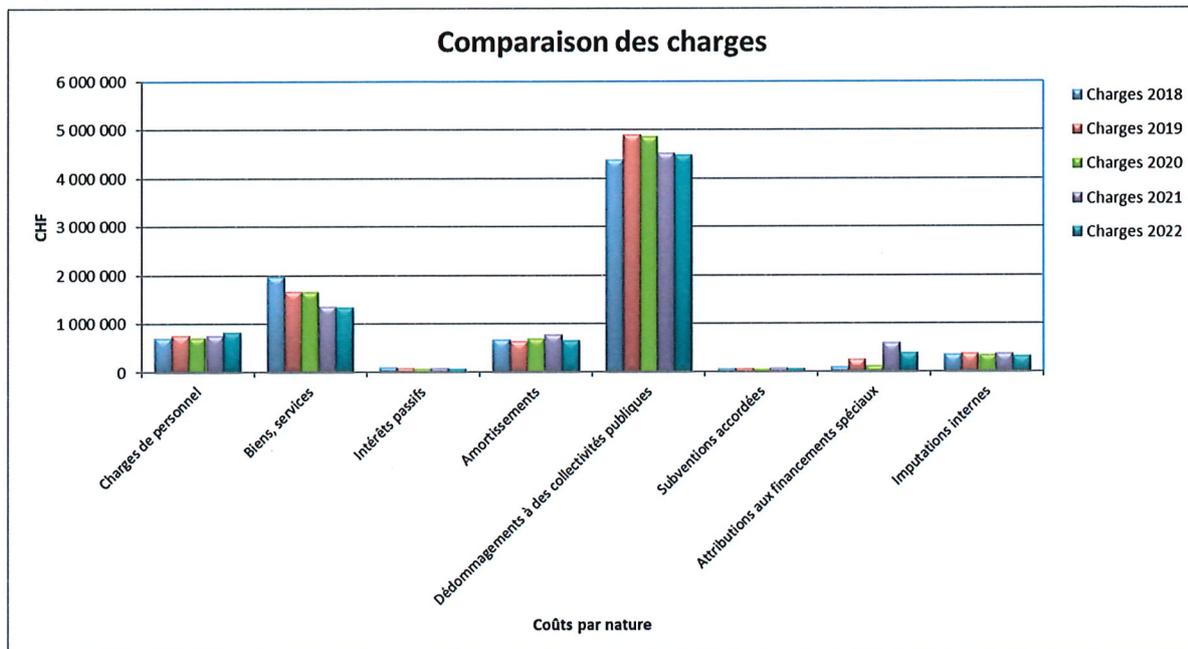
Deux éditions du « Quart d'Heure de Montilliez » ont été distribuées au printemps et à l'automne 2022.



2 Finances

2.1 Synthèse générale

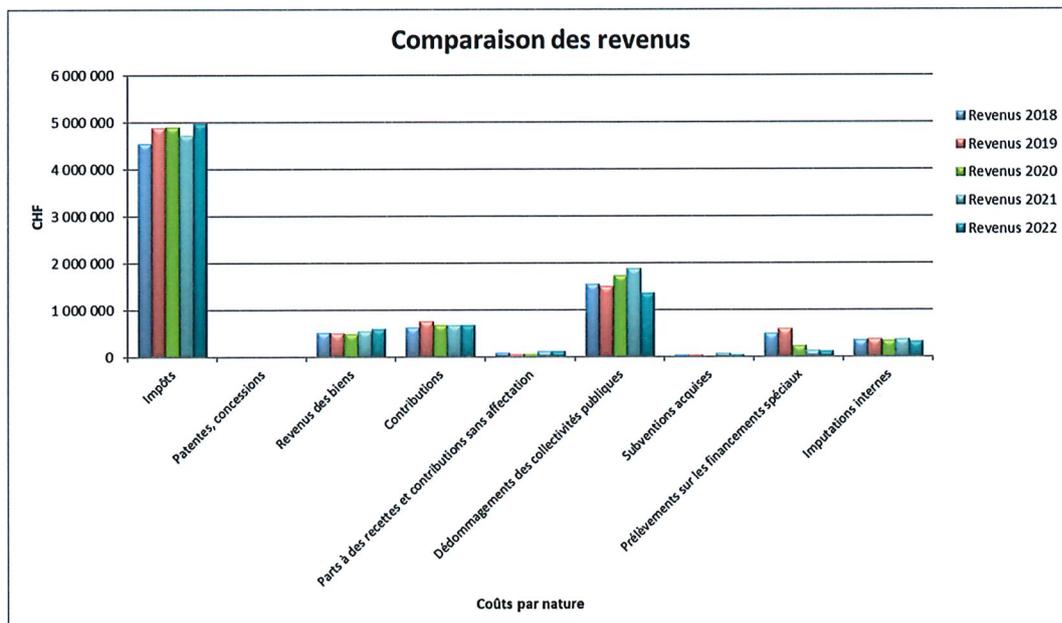
En comparaison avec 2021, l'exercice 2022 se solde par une diminution globale de charges de CHF 372'346.34 générée principalement par l'attribution aux financements spéciaux et une diminution des amortissements extraordinaires.



Légende : Histogramme de la comparaison des charges 2018-2022

2.2 Synthèse de nos revenus

L'exercice 2022 se solde avec une diminution globale des revenus de CHF 336'037.26. Une augmentation des recettes d'impôts est constatée mais le dédommagement des collectivités publiques (retour péréquatif) diminue de CHF 529'284.28.



Légende : Histogramme de la comparaison des revenus 2018-2022



2.3 Compte de fonctionnement

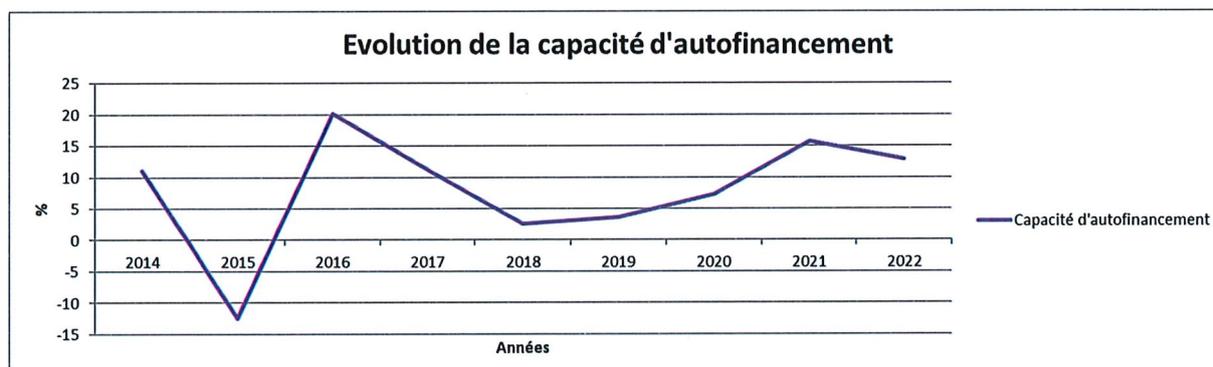
Avec un budget 2022 prévoyant un excédent de charges de CHF 91'444 et un exercice sous revue bouclant finalement avec un excédent de revenus avant amortissements obligatoires de CHF 357'613.42, nous avons pu alimenter, selon notre modèle, le fonds PECC de CHF 71'522 et le fonds de réserve général de CHF 200'000.

Même si l'autosatisfaction est dangereuse, nous sommes satisfaits du résultat obtenu. La gestion permanente des deniers publics est une priorité pour la Municipalité. Cependant, cette dernière reste préoccupée de la volatilité de certains facteurs sur nos finances communales. Ce résultat démontre le peu de levier dont la Municipalité dispose pour influencer ses résultats financiers. Si en 2022 le résultat est positif dans notre exercice, nous pourrions nous retrouver dans une toute autre situation ces prochaines années.

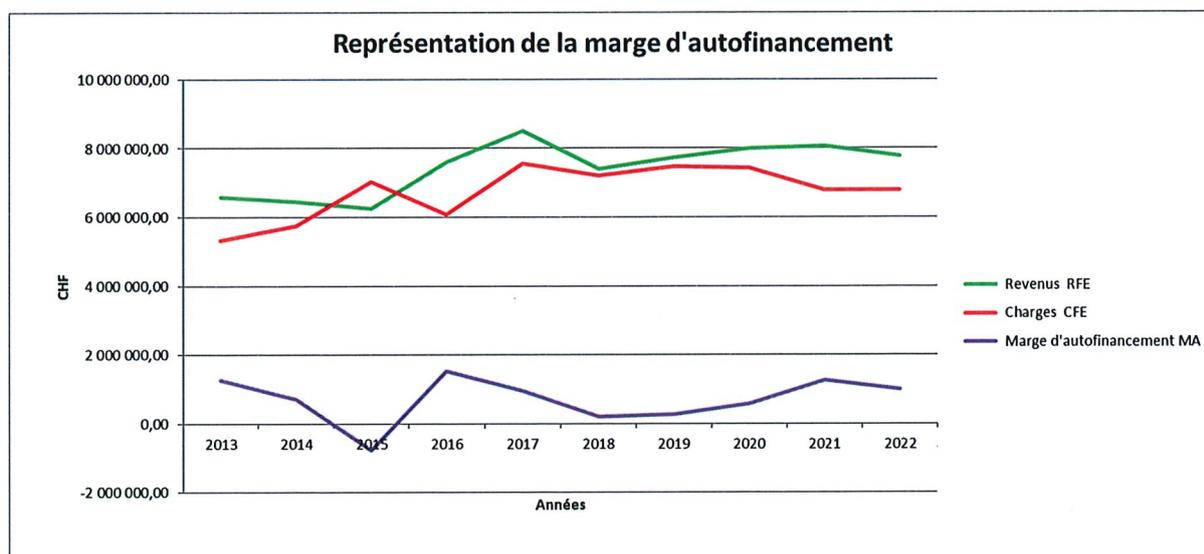
Il est à relever la bonne maîtrise des charges sur lesquelles la Municipalité possède encore une certaine marge de manœuvre. Par contre, comme déjà porté à la connaissance du Conseil communal, il est difficile de maîtriser les nombreux postes pour lesquels les coûts nous sont facturés à l'habitant.

Après l'augmentation de notre dette suite aux travaux du collège de Dommartin en 2020, nous poursuivons sur la voie de la diminution de notre endettement par une baisse de 4.48%.

L'évolution de la marge d'autofinancement est à la baisse. Passant de 15.73 en 2021, elle s'établit à 12.86 en 2022. Ceci est dû au fait que, malgré une stabilité de nos charges, nos revenus en diminution péjorent cette marge.



Légende : Evolution 2014-2022 de la capacité d'autofinancement en %



Légende : Evolution 2013-2022 de la marge d'autofinancement en lien avec les revenus et charges épurés

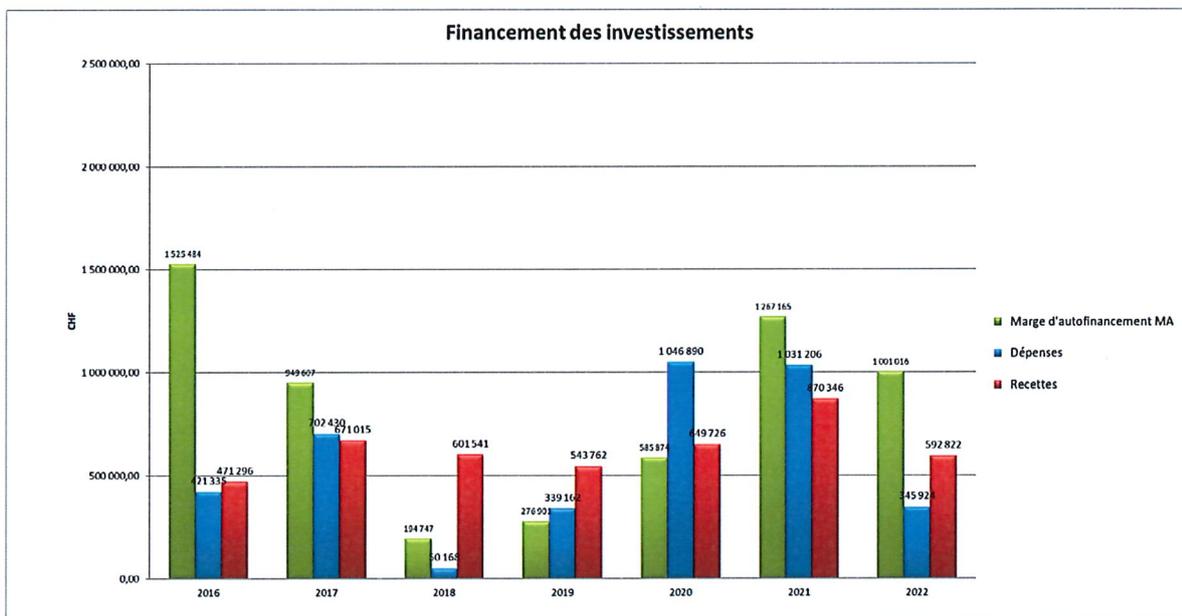


2.4 Investissements

La mise en relation des dépenses tirées du plan d'investissement et de la marge d'autofinancement calculée sur les comptes de fonctionnement, ajoutées à l'endettement actuel, a déterminé l'endettement maximum en cours de législature de CHF 12'699'712. Tenant compte de la marge d'erreur possible liée aux hypothèses émises, le Conseil communal a validé la proposition de la Municipalité de fixer le montant du plafond d'endettement à CHF 18'500'000.- pour cette législature.

2022 fut une année qui a vu des investissements effectués au travers de différents préavis municipaux, dont les plus importants :

- Agrandissement des bureaux de l'administration
- Changement de conduites d'eau à Sugnens
- Modification du plan d'affectation communal (PACom) et étude du règlement du plan d'affectation communal (RPACom).

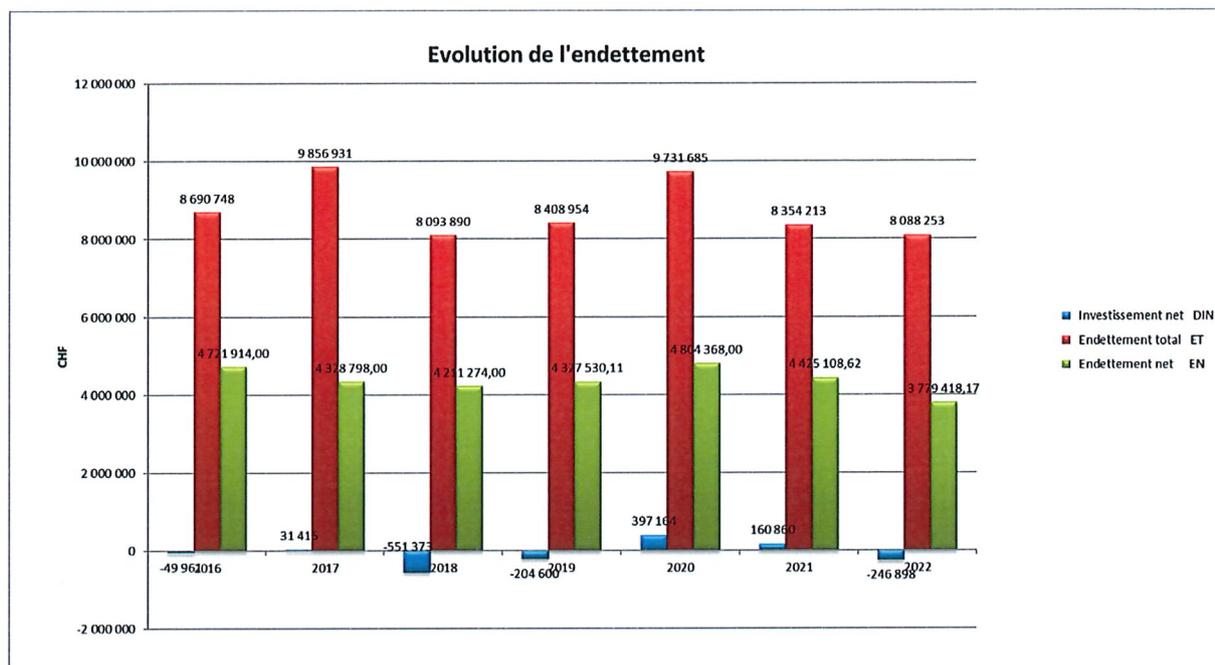


Légende : Evolution 2016-2022 du financement des investissements

2.5 Endettement

Depuis maintenant 3 années, l'endettement net et total est en baisse. Nous constatons à satisfaction une diminution de 21.33% de notre endettement net depuis 2020, ceci grâce aux amortissements normaux et extraordinaires.

Notre endettement net s'élève à CHF 3'779'418.17



Légende : Evolution 2016-2022 de l'évolution de l'endettement

3 Domaines et bâtiments

3.1 Forêts

3.1.1 Groupement forestier

Les comptes de l'année 2022 bouclent avec un excédent de produits de CHF 193.82. Après adoption des comptes par le comité, le bénéfice est viré au capital dont le solde est de CHF 207'448.94 au 1^{er} janvier 2023.

Les comptes sont scindés en 3 parties :

- Administration
- Exploitation des forêts
- Plaquettes forestières du Jorat

➤ Administration

Ce poste englobe les charges générales d'administration pour lesquelles les communes participent selon la clé de répartition statutaire, soit moitié selon la surface, moitié selon les heures du garde. Les heures effectuées dans le cadre de la gestion du personnel forestier de Jorat-Menthue sont facturées à la commune selon le prix de revient horaire, mais c'est la dernière fois vu qu'il n'y a plus d'équipe forestière à Jorat-Menthue. Le total des coûts atteint CHF 186'498.90. La participation nette à charge des membres est de CHF 121'077.65 une fois déduite la contribution de l'Etat pour les tâches REMUN de CHF 55'568.25 (CHF 59'847.-./ TVA 4'278.75), plus une participation RPT appui aux forêts privées de CHF 7'799.45 (CHF 8'400.-./ TVA 600.55) et divers remboursements. Initialement annoncé comme supprimé et donc non prévu au budget, le soutien financier pour l'appui aux forêts privées a tout de même été octroyé pour la dernière fois à l'occasion de cet exercice.

Les prévisions budgétaires sont majoritairement respectées et amènent les commentaires suivants :

- 110.304.0 : en 2022 la caisse de prévoyance CIP a réduit la cotisation employeur de 1 % en raison des bons résultats des marchés financiers (réduction de 1.5 % pour l'employé)



- 110.305.0 augmentation de la cotisation collective maladie qui passe de 1.06 % à 1.866 % (répartition paritaire employé-employeur)
- 110.318.1 : en plus du contrôle des comptes par la fiduciaire FRI, prestations de Staehli Sàrl de CHF 2'826.- pour martelage et griffage avec le garde
- 110.319.0 : adaptation de la prime véhicule au nouveau modèle acquis en 2021 (+ CHF 237.90)
- 110.436.0 : restitution des redevances radio-tv 2019 et 2020 pour CHF 600.- et remboursement de frais et intérêts de retard sur une poursuite.

➤ **Exploitation des forêts**

La partie « Exploitation forêts » touche les propriétaires forestiers gérés en pot commun. La présentation comptable permet d'analyser le résultat des différents centres de coûts. Ce poste laisse globalement apparaître un surplus de produits de CHF 193.82 sur un total de CHF 662'551.51, après participation demandée aux communes de CHF 71'732.- (CHF. 79.-/ha au lieu de CHF 101.-/ha budgétisés).

Des subventions sont enregistrées dans les domaines suivants :

➤ Subventions soins aux jeunes peuplements		96'690.45
➤ Subventions dégâts aux forêts		55'438.70
➤ Subventions entretien forêts de protection (à recevoir)		20'000.00
➤ Subvention « gibier »		6'638.80
➤ Subventions projets de biodiversité		<u>31'426.85</u>
➤ Total	CHF	210'194.80

Forêts privées : 92 permis de coupe ont été délivrés dans les forêts privées du groupement forestier de la Menthue, pour un volume martelé représentant 3'400 m³. Les permis 2022 sont tous à disposition auprès de l'inspection des forêts à Cugy, chez Monsieur l'inspecteur Gil Loetscher. Plus de 100 heures ont été consacrées à l'accompagnement des propriétaires forestiers privés dans leurs différentes démarches forestières, soit conseils multiples, présentation de projets de biodiversité et accompagnement dans les soins modérés et sylviculture proche de la nature. 1731 m³ concernent des exploitations normales (mise en lumière et éclaircie) et 1669 m³ concernent des bois renversés, attaqués par les scolytes et en secteurs de protection.

Conclusions : cet exercice est marqué par une gestion saine et de plus en plus équilibrée. L'augmentation sensible du prix des bois d'énergie est en lien avec cette amélioration. A noter que le marché des bois de qualité a bénéficié d'une augmentation des prix au m³ de 10 à 18 %, selon les assortiments. Cependant, deux baisses successives ont impacté les prix en fin d'année 2022 et pour le début de l'année 2023.

Les efforts dans le futur restent axés essentiellement sur les soins sylvicoles et l'adaptation des différents peuplements en lien avec l'évolution du climat, principalement sur la solidité et la vigueur des essences forestières dans les peuplements. Nous sommes très attentifs aux aléas du climat. Les fortes températures de l'été 2022 et le manque d'eau en fin d'année nous rappellent que nous devons rester vigilants.

➤ **Plaquettes forestières du Jorat**

Le loyer pour le dépôt à plaquettes à Poliez-Pittet est refacturé à l'entreprise Schmuki.



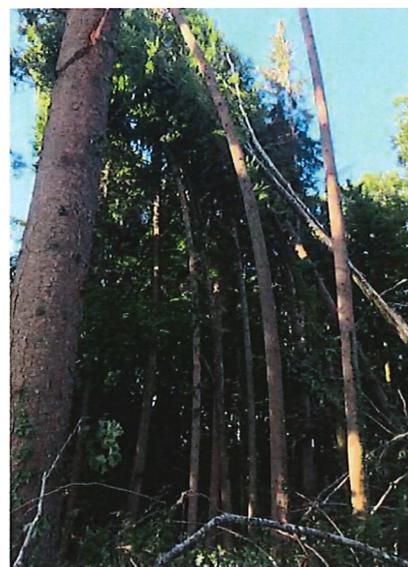
3.1.2 Les forêts de Montilliez en quelques chiffres

1150 m ³	Chablis et bois résineux d'industrie résultant de : - foyers de bostryche - casse suite aux intempéries, mise de bois	Total de 160 heures de travail du garde-forestier
---------------------	---	---

La mise de bois 2022 en présentiel, en plus de l'invitation adressée à nos administrés par le biais d'un papillon tous ménages offrant la possibilité de commander son bois, a retenu un intérêt plus marqué qu'en 2021. Les demandes sont traitées via le garde forestier et la préparation des tas de bois long se fait par les bûcherons du Groupement forestier. Les moules, soit 4 m³, sont traités désormais en boules de 1 m³ ; ce travail est confié aux employés communaux qui sont aidés par des personnes auxiliaires de la commune. La vente 2022 se monte à CHF 11'020.-, y compris la vente des sapins de Noël.

Le temps perturbé et le gros coup de vent du lundi 4 juillet 2022 a laissé des traces à Sugnens. Les travaux de dégagement de la route Sugnens - Dommartin ont été réalisés dans l'après-midi, après le passage de l'orage à 13h30. Les différents sites forestiers et accès aux multiples chemins carrossables forestiers ont été fermés à toutes circulations pédestre et automobile. Une première estimation de la situation a été effectuée à 19h00. Un volume de 500 m³ de bois cassé, renversé et déraciné, est estimé sur une surface bien précise.

Les travaux d'exploitation se sont déroulés du 4 au 15 juillet. Les bois ont été enlevés de la forêt très rapidement pour éviter toute prolifération des scolytes ; idem pour le bois de résineux, qualité déchetage, et les branches. Le tout a été décheté et valorisé pour la fabrication du pellet.



Au final après 2 semaines de travail, le volume exploité est de 700 m³ de bois feuillus / résineux. Plus de 65 % concerne des surfaces de forêt privée et environ 35 % de forêt publique. L'évènement du 4 juillet est une situation exceptionnelle et ultra localisée sur un petit périmètre. Il faut remonter à 1999 (Lothar), pour retrouver un phénomène aussi puissant ; en 2022 heureusement que cela n'a concerné qu'une toute petite surface. La DGE forêt et la Confédération (OFEV) participeront aux frais d'exploitation et de remise en état, selon les différentes mesures édictées dans la convention programme dans les domaines :

- des forêts protectrices 2020 – 2024
- hors des forêts protectrices.

Les forêts de Montilliez conservent leur équilibre dans la gestion du patrimoine forestier de la commune. Les exploitations sont toujours régulées suite au réajustement des possibilités de coupe fixées dans le plan de gestion de la commune. La possibilité annuelle actuelle reste fixée à 390 m³. Elle sera réadaptée lors du prochain inventaire et de la révision du plan de gestion en 2028. L'exploitation des bois scolytés est restée stable pour 2022. Les interventions sylvicoles sont toujours orientées sur un suivi des jeunes futaies et un contrôle sanitaire des vieux peuplements, ainsi que la surveillance de l'évolution des scolytes.

Les efforts de gestion restent axés sur la mise en sécurité des chemins et routes publics, les soins sylvicoles et l'adaptation des différents peuplements en lien avec l'évolution du climat.



322 Pâturage de Sugnens

Durant l'estivage 2022, nous ne relevons aucun changement notable concernant le bétail sur le site, soit génisses et vaches allaitantes, arrivées dès début mai. La saison 2022 a été difficile à gérer tout au long de la période d'estivage ; en effet, contrairement à l'année précédente, la météo et la sécheresse ont impacté la quantité d'herbe, ce qui nous a obligés à donner du foin au bétail. Nous avons pu compter sur deux collaborateurs pour gérer le pâturage durant la saison : M. Jules Jeanneret pour l'entretien des parcs et M. Fritz Hänni pour la surveillance du bétail.

350 Auberge communale

A la suite de l'inspection de Monsieur RoCHAT du Service d'hygiène (OFCO) en 2021, la Municipalité lance l'étude de création d'une cuisine froide et l'installation d'une chambre froide dans le sous-sol du bâtiment. Des entreprises de cuisiniste, frigoriste, maçon, électricien et sanitaire ont été contactés pour nous fournir un devis. L'ensemble de ces travaux représentant un investissement d'environ CHF 200'000, ce coût est jugé trop élevé pour la réelle plus-value apportée. Afin de conserver une auberge communale fonctionnelle, un projet de rénovation totale a été lancé. Des contacts ont été pris avec le bureau Fragnière Partenaires pour nous épauler et gérer l'étude pour la transformation du bâtiment. Suite au refus par le Conseil du préavis municipal 11-22 présenté, une mise au concours du mandat AMO et un concours d'architecture vont être organisés en 2023.

351 Bâtiment communal Poliez le Grand

Afin de garantir un espace de travail de qualité pour le greffe et le CH, une rénovation des bureaux a été réalisée. Les travaux se sont déroulés de juin à décembre. Ils comprenaient principalement : rafraîchissement des locaux existants, installation d'un vitrage au ras de la façade pour agrandissement (+ 17 m²), création d'une salle d'attente et d'une salle de réunion pour le greffe et les municipaux. Durant les travaux, le CH a été déplacé dans un container pour garantir l'accès aux PMR et le greffe a partagé les locaux avec la bourse à l'étage. L'administration a réintégré ses nouveaux locaux à la rentrée 2023.

364 Bâtiment communal de Sugnens ch. de la Lignée 1

Suite à l'acceptation du préavis municipal 10-22 par le Conseil communal, les travaux pour le changement du système de chauffage ont débuté en septembre. Les travaux de génie civil et les forages ont pu être réalisés avant les premières gelées. Le démontage de l'ancienne chaudière, l'installation d'une chaufferie de chantier ainsi que l'aménagement de la pompe à chaleur et des accumulateurs ont été réalisés en novembre et décembre. L'installation est prête à démarrer le 20 décembre mais afin d'éviter tous problèmes techniques éventuels pendant les vacances de fin d'année, la mise en fonction est repoussée à début janvier 2023.

372 Abri de protection civile de Dommartin

A la suite de 2 inondations consécutives de la cellule n° 3 de l'abri, des investigations ont été entreprises par la voirie. Le problème a été détecté derrière une unité de ventilation : le tuyau d'amenée d'air frais s'est cassé et l'eau rentrait au travers du filtre de la ventilation. La voirie a installé un système provisoire de collecte de l'eau et des travaux de réparation depuis l'extérieur seront réalisés au printemps 2023.



4 Travaux

4.1 Routes – Entretien

A Poliez-le-Grand, la croisée du chemin des Places a été modifiée et sécurisée avec des lignes jaunes et des potelets, le tracé de la croisée a également été rectifié.

A Dommartin, le traçage de la priorité de droite d'une croisée à la route des Fourches a été refait.

A Sugnens, le traçage de la priorité de droite a également été refait à la route de Dommartin.

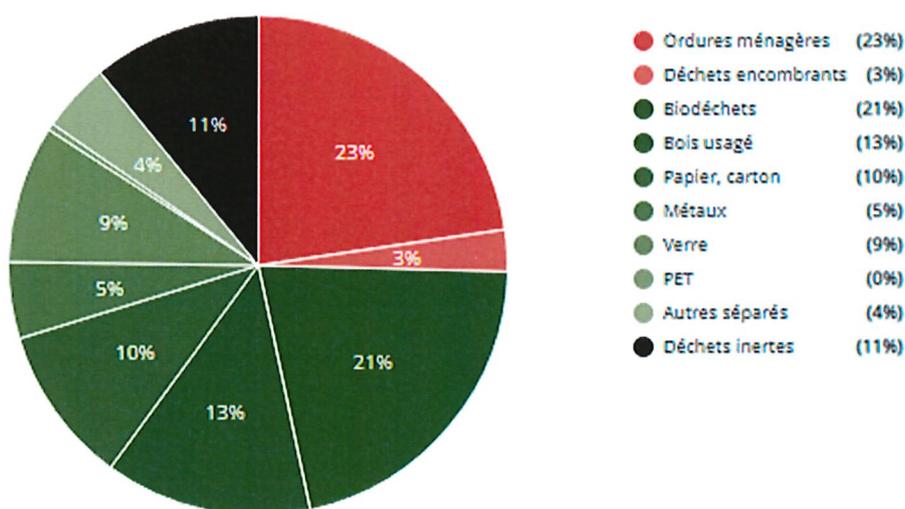
Pour le reste des routes, l'entretien courant a été réalisé tout au long de de l'année.

4.2. Cimetières

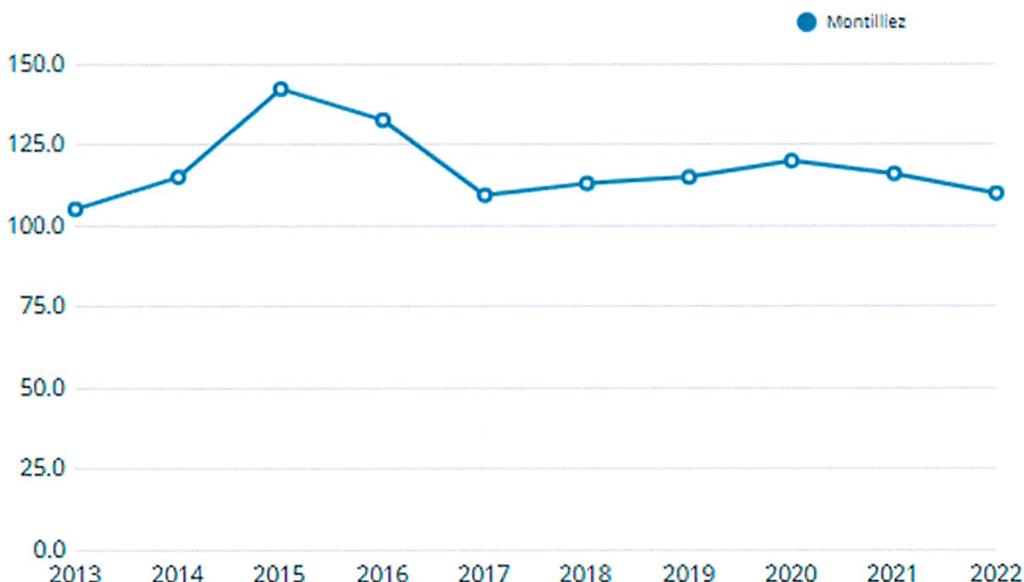
Pour les cimetières de nos 4 villages, rien de particulier à part l'entretien courant qui a été effectué.

4.3 Ordures + déchets communaux

2022 : Répartition déchets en [%]



Ordures ménagères : Evolution 2013 - 2022 [kg/hab]





Evolution 2013 - 2022 Voir informations ci-dessous



Année	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Population	1 895	1 883	1 857	1 819	1 781	1 731	1 698	1 656	1 635	1 587
Taux de collecte séparée	63.7 %	64.2 %	63.7 %	64.6 %	62.3 %	63.9 %	60.8 %	64.4 %	66.8 %	74.6 %
▼ Ordures ménagères [t]	207.96	218.18	222.55	208.91	201.04	189.16	225.14	235.53	187.98	166.74
Commune [kg/hab]	109.7	115.9	119.8	114.8	112.9	109.3	132.6	142.2	115.0	105.1
▶ Déchets encombrants [t]	24.80	27.35	32.10	27.12	29.27	31.92	25.36	28.34	28.11	25.01
▶ Déchets communaux [t]	84.65	77.70	76.90	64.01	63.96	59.32	0.00	-	-	-
▶ Biodéchets [t]	194.12	222.80	204.92	214.58	174.78	154.78	165.87	111.06	81.90	236.10
▶ Bois usagé [t]	122.70	120.56	130.50	95.13	124.20	147.41	130.38	113.56	111.68	105.20
▶ Papier, carton [t]	93.88	115.23	110.21	115.98	103.34	114.66	96.97	118.99	104.35	113.49
▶ Métaux [t]	45.34	48.23	50.98	47.31	37.81	62.22	59.58	37.73	38.41	22.33
▶ Verre [t]	81.62	85.90	91.85	75.50	81.52	74.79	78.76	71.44	78.25	72.72
▶ PET [t]	4.07	4.77	0.00	3.85	4.58	0.00	0.00	4.96	4.96	5.50
▶ Plastiques (Hors PET) [t]	11.94	15.49	15.72	15.06	16.14	0.47	8.24	6.92	8.90	0.00
▶ Déchets spéciaux [t]	4.19	5.09	6.10	4.20	4.20	4.30	3.58	4.96	0.00	0.00
▶ Huiles [t]	1.75	2.75	3.02	3.27	2.13	2.23	2.64	2.64	2.28	2.65
▶ Appareils électroménagers et électroniques [t]	13.28	11.68	14.57	10.63	12.52	11.69	10.28	-	-	-

Evolution de 2013 à 2022

A noter : une diminution de plus de 6 kg d'ordures ménagères par personne en une année.

En 2022, nous constatons que les déchets ont encore diminué par rapport à l'année 2021.

4.4 Réseau d'égouts et épuration

Pour le suivi d'entretien du réseau EC et EU, nous avons mis en place un système d'intervention par zone, profilé sur deux ans, et ceci pour les quatre villages. Des tronçons défectueux ont été remis en état et des grilles de routes ont été nettoyées et contrôlées. L'entretien du dessableur qui se trouve sur le Sauteru est géré par M. Sébastien Hirschi et le garde pêche.

La régionalisation de l'épuration région Echallens – Talent

Les travaux préparatoires avancent en respectant le programme établi. L'acquisition d'une partie du terrain voisin est toujours en négociation mais ne freine pas l'avancement de l'étude. Le projet a été confié à plusieurs bureaux d'ingénieurs qui ont formé un groupe nommé « Triton » ; ces bureaux sont Ribi SA, Perret-Gentil SA et EMG-eleetroprocess SA. Des études de Biogaz, de vente du surplus de gaz et de panneaux photovoltaïques sont aussi en cours.

La STEP de l'AECM, qui épure les eaux de Naz et Dommartin, n'est toujours pas concernée par une régionalisation. Les travaux prévus en 2022 pour le tamiseur, la soufflante ainsi que le nettoyage des fosses de biologie auront lieu en 2023. L'état de fonctionnement de la STEP est très satisfaisant.

4.5 Eclairage public

Le réseau fonctionne dans sa totalité avec un éclairage LED, avec un abaissement de l'intensité de 23h00 à 5h00. Des panes à répétitions ont été décelées durant cette année avec du retard aussi pour les réparations ; tout ceci devrait rentrer dans l'ordre au printemps 2023. La Municipalité rappelle que si vous constatez la panne d'un candélabre, il y a lieu d'avertir le municipal en charge, ou le greffe, qui transmettra l'information pour y remédier.



4.6 Aménagement du territoire

La révision du plan d'affectation communal (PACom) suit son cours.

A la suite du retour de l'examen préalable en novembre 2021, La Municipalité a mis à l'enquête publique le nouveau plan d'affectation et son règlement du 11 février au 14 mars, laquelle a généré 25 oppositions. La Municipalité a tenu une séance de conciliation avec chaque opposant et une solution pragmatique a pu être trouvée dans plusieurs cas.

Une deuxième enquête remplaçant la première a dû être réalisée à la demande DGTL, ce service cantonal justifiant que le plan mis à l'enquête était plus complet que les plans fournis lors de l'examen préalable (couleur des zones, jardins protégés, etc.) et qu'il n'avait pas été traité par ses soins. La deuxième enquête a été publiée du 22 octobre au 21 novembre et 10 personnes y ont fait opposition. Les séances de conciliation auront lieu en 2023. La municipalité souhaite présenter le préavis y relatif au Conseil au printemps 2023.

5 Instruction publique et cultes

5.1 ASIRE

5.1.1 Codir

Le Comité de direction exerce, dans le cadre de l'activité de l'Association, les compétences attribuées aux municipalités, afin d'atteindre les buts de l'ASIRE, à savoir pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés primaire et secondaire des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées, conformément aux dispositions légales en la matière, notamment de la LEO et du RLEO.

Il s'agit en particulier de la mise à disposition et de la gestion des locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement, ainsi que les transports scolaires et les devoirs surveillés. De plus, d'autres activités parascolaires telles que les restaurants scolaires, l'accueil des élèves en dehors des heures d'école, sont possibles si elles s'inscrivent dans un cadre d'intérêt régional.

Afin d'assurer la mission ci-dessus, le Comité de direction a siégé 22 fois et 5 préavis ont été traités.

5.1.2 Bâtiments

Parc immobilier scolaire : au 1er janvier 2014, le périmètre de l'ASIRE comptait 35 sites scolaires différents. Conformément à ce qui a été planifié dans le cadre de la Vision2020, et ensuite repris dans l'Ambition2030, au 31 décembre 2022, ce chiffre se monte à 20 sites scolaires.

Ainsi, au 31 décembre 2022, l'ASIRE est propriétaire des sites suivants :

- Collège des 7 Fontaines, Bercher
- Collège de Court-Champ, Echallens
- Collège des Trois Sapins (extension), Echallens
- Collège d'Etagnières, Etagnières (lot PPE)
- Collège de Goumoëns, Goumoëns (lot PPE)
- Collège intercommunal, Poliez-Pittet
- Collège de Thierrens
- Collège de Villars-le-Terroir
- Collège du Verger, St-Cierges.

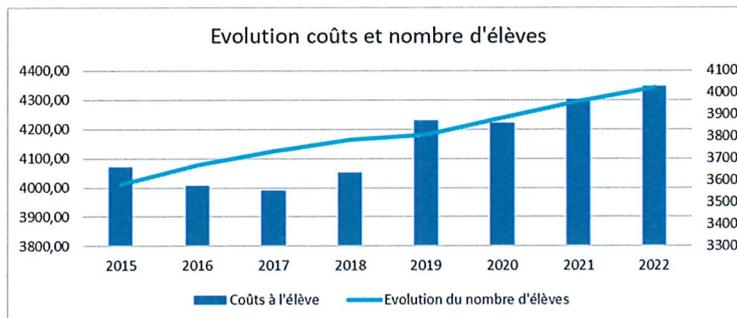


5.1.3 Population et élèves

Entre 2021 et 2022, la population a augmenté de 314 habitants (+ 1.08 %) et les élèves de 66 (+ 1.67 %).

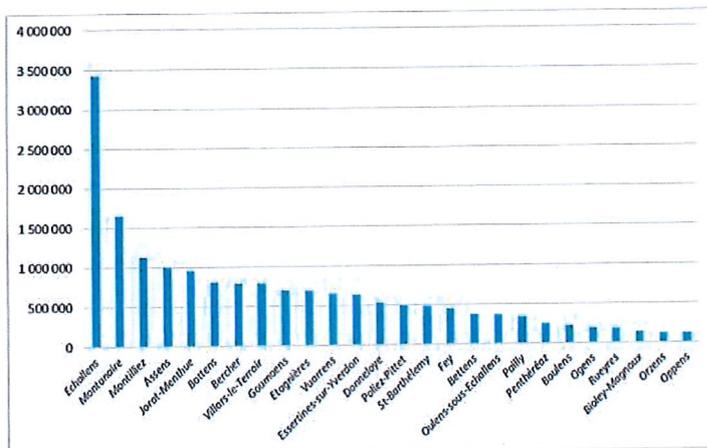
Le coût par habitant a augmenté de CHF 9.62 (+ 1.64 %) et le coût par élève de CHF 45.31 (1.05 %).

Grâce à la bonne gestion et malgré les nombreux investissements, le coût de l'élève en CHF a évolué de la manière suivante :



Le nombre d'élèves total dans le périmètre de l'ASIRE est de 4024.

Montilliez est le 3^{ème} contributeur financier au fonctionnement de l'ASIRE après Echallens et Montanaire.



5.1.4 Conseil d'Etablissement

Le Conseil d'Etablissement est un lieu d'échange, d'information, de réflexion et de proposition émanant des différents acteurs de la vie scolaire. Le Conseil d'Etablissement est une conséquence directe de la modification de la LEO (Loi sur l'Enseignement Obligatoire) acceptée par le peuple vaudois en 2011.

Historique : en 2014, 2 Conseils d'Etablissements avaient été constitués pour répondre à la modification de la LEO et conformément au préavis 04-2014. Le CEt NORD (établissement primaire et secondaire Bercher - Plateau du Jorat) et le CEt SUD (établissements Emile Gardaz et Trois-Sapins) ont fonctionné jusqu'en 2019-2020, mais une réorganisation a été nécessaire lors de la création du nouvel établissement primaire Villars-le-Terroir - Poliez-Pittet. À la suite de réflexions pour repenser l'organisation du futur CEt, le préavis 06-2020 concernant le règlement du Conseil d'Etablissement de



l'ASIRE a été présenté et approuvé par le Conseil intercommunal de l'ASIRE le 23.06.2020. Ce préavis a abrogé l'ancien règlement de 2014.

Ainsi, le nouveau Conseil d'Établissement de l'ASIRE est une seule entité de 32 personnes pour 4 commissions représentant les 4 établissements scolaires. Ces commissions sont constituées par des représentants des milieux professionnels, politiques, des parents d'élèves scolarisés dans l'établissement et des représentants de la société civile. Chaque commission est composée de 8 personnes. Le CEt s'est réuni à 4 reprises conformément au règlement ad'hoc.

Le rapport de gestion complet de l'ASIRE est à disposition sur le site www.asire.ch

5.2 Cultes

5.2.1 Gestion des organistes

Pour la troisième année, les Communes de Bottens, Jorat-Menthue, Montilliez et Poliez-Pittet ont fonctionné selon la Convention établie en 2019. Pour rappel, la commune de Montilliez est responsable de la gestion administrative des organistes et également la commune boursière. Nos frais liés à la gestion administrative des organistes sont facturés aux trois autres communes selon une clé de répartition.

6 Police

6.1 Corps de police

En 2022, ce sont 130 événements qui ont concerné notre commune, en voici un aperçu :

Vol de véhicules	1	↓	Véhicules suspects	2	↓
Accidents de circulation avec animal	11	↓	Cybercriminalité	4	↓
Dommages à la propriété	10	↑	Troubles de la tranquillité / Nuisances	1	↓
Accidents de circulation entre véhicules	12	↑			

Les statistiques vaudoises de la criminalité et de la circulation sont à consulter sur le site <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-jeunesse-de-lenvironnement-et-de-la-securite-djes/police-cantonale-vaudoise-polcant/statistiques>

Des contrôles de vitesse sont effectués régulièrement par la gendarmerie au moyen de radars et nous constatons que les résultats sont toujours satisfaisants :

Poliez-le-Grand Rte de Bottens	12.01.2022 10h55 à 12h30	281 véhicules contrôlés	20 dénonciations	Montilliez : 7.12 % Canton : 3.35 %
Poliez-le-Grand Rte de Echallens	02.05.2022 15h05 à 16h40	100 véhicules contrôlés	7 dénonciations	Montilliez : 7.00 % Canton : 3.88 %
Poliez-le-Grand Rte de Echallens	19.08.2022 15h40 à 18h00	575 véhicules contrôlés	7 dénonciations	Montilliez : 1.22 % Canton : 2.61 %
Poliez-le-Grand Rte de Bottens	05.10.2021 8h40 à 10h25	215 véhicules contrôlés	3 dénonciations	Montilliez : 1.40 % Canton : 3.39 %



Par le biais des réseaux sociaux, abonnez-vous et restez au courant des dernières actualités de la Police Cantonale en matière de prévention et de sécurité :

<https://www.facebook.com/policevd>
<https://www.youtube.com/user/policeVD>

<https://twitter.com/policevaudoise>
<https://instagram.com/policevd/>

Il est possible de s'abonner à la Newsletter mensuelle par inscription à effectuer sur le site internet votrepolice.ch.

6.2 Défense contre l'incendie

En 2022, le SDIS Gros-de-Vaud a pu démontrer à 87 reprises son efficacité en intervention. Ce chiffre est en baisse par rapport aux années précédentes, essentiellement car notre secteur a été épargné par les interventions multiples provoquées par les éléments naturels. L'entretien logistique a nécessité quant à lui, plus de 1'000 heures de travail.

Indéniablement, l'anniversaire des 10 ans du SDIS ainsi que les 20 ans des Jeunes Sapeurs-Pompiers a été le moment fort de l'année, célébré le 20 août 2022 à Echallens.



Nous avons la chance et l'honneur d'avoir à disposition de notre région un SDIS moderne et performant. La population et les entreprises peuvent compter sur des équipes engagées, compétentes et disponibles. Le SDIS dispose de véhicules, de matériel et d'équipements en suffisance et en très bon état. L'ECA continue sa fourniture en matériel de grande qualité. Il s'agit de sommes importantes investies par l'ECA pour le SDIS et les DAP du Gros-de-Vaud. Pour rappel, selon la loi, l'ECA finance partiellement et non pas en totalité le matériel des SDIS. Le reste est à la charge des communes.

L'effectif maximum réglementaire fixé par l'ECA pour notre SDIS est : DPS = 55 unités, DAP = 400. Lors du décompte ECA pour le paiement des subventions, l'effectif est de 280 pompiers contre 252 à la fin de l'année. Le CODIR et l'Etat-major ont travaillé au remaniement de l'organigramme. Une présentation a été dispensée au CODIR puis à l'assemblée générale de l'association intercommunale qui ont tous deux validé les adaptations financières nécessaires à cette nouvelle structure qui revalorise les cadres à tous les échelons.



Les changements

Première année pour le domaine de base opérations/planification avec l'arrivée du nouvel organigramme. Il regroupe les chefs d'intervention, les dossiers d'intervention, les chefs de site et la planification. Ce dernier dicastère ne fait pas partie du domaine des opérations mais est un dicastère à lui seul.

Les anciennes structures avaient encore un responsable DPS (détachement premier secours) et un responsable DAP (détachement d'appui). Ces 2 structures se retrouvent en partie dans le domaine opérations et pour une autre partie dans le domaine instruction. L'ancienne appellation de chef DPS est ainsi reprise et transformée en chef domaine opérations !

En début d'année 2022, notre SDIS a eu le privilège de bénéficier de l'appui du SDIS Nord vaudois pour la présentation du nouveau véhicule poste de commandement (VPC). Une merveille de technologie au service des pompiers du canton. Il est à noter qu'il en existe 4 pour l'entier du canton (répartis dans les grands centres).



Le poste de commandement mobile de l'ECA

Interventions - Alarmes

2022 a eu son lot d'interventions. Cependant, cette année ne restera pas dans les annales, tant pour le nombre que pour les natures des interventions. Le SDIS est « sorti » à 87 reprises, dont 5 fois hors du secteur primaire ; presque la moitié des interventions sont des feux ou des inondations.

Point important de l'année 2022

Le mercredi 19 octobre sont réceptionnés les nouveaux équipements personnels d'intervention pour les membres des DPS. La tenue ECAFire pour les interventions en relation avec le feu et la tenue ECATech pour toutes les interventions techniques.

**Tenue ECAFire**

Annexe 1 :



Type d'intervention	
Alarme automatique	TEC_100
Fermeture Fourrage	TEC_300
Outeur suspecte	TEC_100
Eau	FEU
ABC - Chimique	CH
Rouage	
En cas de doute	

21 octobre 2022 vers 1.00.00

Page 4 sur 4

**Tenue ECATech**

Annexe 2 :



Type d'intervention	
Inondation	PIO
Sauvage / Aide au portage /	SAU
Evacuation sanitaire	
NAC / Chât / Chim /	SAU
Technique (accident, prévention chute)	TEC
Pollution route	PCI
Éléments naturels	RE_100

CHF 27.59 c'est le coût annuel à l'habitant, montant qui est en légère augmentation et reste globalement contenu.

6.3 Protection civile du Gros-de-Vaud – « les Castors »

Pour suivre la PCI du Gros-de-Vaud tout au long de l'année, reportages, photos, vidéos, et autres publications sont à voir sur les réseaux sociaux Facebook et chaîne Youtube, ainsi que sur le site internet www.pci-gdv.ch.

L'année 2022 fut encore une année de transition pour notre ORPC et le Canton avec l'application de la nouvelle Loi fédérale sur la protection de la population et sur la Protection civile (LPPCi) qui entraîne une baisse importante des effectifs de la protection civile.

Il en résulte une réflexion de fond de la Protection civile au niveau cantonal afin de trouver une solution pérenne : la réforme TETRIS.

C'est maintenant qu'il faut fixer le cadre, les responsabilités en termes de gouvernance et de financement pour assurer les missions de la PCi, mais aussi les intérêts de nos communes.

Par ailleurs, travailler sous la pression du temps n'est jamais bon, puisque notre canton n'a malheureusement pas jugé nécessaire d'inscrire une disposition transitoire au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale, source principale de la fonte de nos effectifs. De fait, au niveau de notre canton, ce sont près de 1'000 astreints qui ont été libérés à fin 2022, et ce seront plus 400 qui suivront à fin 2023. Pour l'ORPC du Gros-de-Vaud cela représente 90 astreints au 31.12.2022 et 45 à fin 2023.

Effectifs et organigrammes

Le bataillon de Protection civile du Gros-de-Vaud est composé d'un Etat-major (réduit) de bataillon (EM) et de 2 compagnies. Ces deux compagnies ont la même structure avec :

- une section logistique (matériel, constructions, transport, cuisine)
- une section aide à la conduite (préposés à la conduite)
- une section appui (pionniers) comprenant 4 groupes
- une section assistance comprenant 3 groupes assistance et 1 groupe PBC (protection des biens culturels).



Ce sont 371 astreints qui composent ces formations, dont 16 volontaires. Ils sont épaulés par 3 professionnels à 100%, une secrétaire à 70% et une collaboratrice administrative à 50%.

Depuis 2021, l'instruction BLS/AED (réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur) est instruite et certifiée pour nos astreints. L'ORPC Gros-de-Vaud est reconnue entreprise formatrice pour ce domaine par le SRC (Swiss Resuscitation Council).

Grâce à la bonne collaboration avec les communes, l'ORPC a l'opportunité de s'entraîner à la manipulation de différents outils en condition réelle puisque divers travaux sont réalisés à leur profit (rénovation de sentiers, construction de passerelles, par exemple).

L'ORPC a été active dans les communes de Morrens, Montilliez (Dommartin), Jorat-Menthue (Montaubion-Chardonney et Villars-Mendraz) pour effectuer des réfections de chemins et barriérages en forêt, ou aménagement d'un arborétum. Ces travaux sont importants aux yeux des communes et des astreints, car cela permet de revoir les instructions dans un cadre un peu différent, tout en permettant de fixer un but final à atteindre.



Formation d'intervention régionale (FIR) et nouveaux astreints

L'accueil des nouveaux arrivés dans notre région est important. Il est organisé année après année un service de deux jours d'instruction et d'information pour ces « bleus ». Son but direct est de présenter les infrastructures et leur fonctionnement, et de faire connaissance, tout en travaillant les instructions reçues à Gollion lors de leur école de formation de base. Un autre objectif, à peine voilé, est de recruter également du sang frais pour la FIR.

Il a été mis en place un exercice d'intervention sur le thème d'un tremblement de terre pour la FIR. Mais avant de partir tête baissée dans l'engagement, une instruction a été dispensée sur l'engagement (IAE) sous forme de rallye. Ce rappel a permis de revoir les différents principes d'engagement et de garantir de bonnes prestations lors d'une intervention. Il n'est pas impossible qu'en cas de mobilisation réelle, il sera procédé de la même manière.





Pour plus de détails sur l'exercice « TREMBLO » scannez le QR code ci-dessus ou visionnez la vidéo sur le compte Youtube.

Le contrôle périodique des abris reste toujours une tâche intensive récurrente, organisée deux fois par année avec la troupe (miliciens). Le travail conséquent de ces quelques dernières années a permis de rattraper progressivement le retard, sans pour autant repousser les inspections des abris arrivant au terme du délai de passage. Pour rappel, les abris doivent être contrôlés au moins une fois tous les 10 ans. Ce sont tout de même 348 visites réparties sur 30 localités qui ont nécessité deux semaines de travail en 2022. Notons que la première semaine de contrôle a été marquée par de grands questionnements et intérêts sur le fonctionnement de ces abris, en raison de la guerre en Ukraine, amenant son lot d'incertitudes et de craintes exprimées par la population.



Chaque année il y a une collaboration avec le passeport-vacances afin de faire découvrir aux plus jeunes ce qu'est réellement la Protection civile. Deux demi-journées de découverte d'une minime partie de nos activités sont proposées à ces écoliers des environs avec, entre autres, une approche des gestes pour sauver la vie, notre célèbre marteau-piqueur, un mini-parcours (gymkhana), la mise en service d'une génératrice et de nombreuses petites activités diverses et variées.

COVID

L'année 2022 a commencé comme avait terminé l'an 2021, à savoir en service au profit de la lutte contre la pandémie de COVID-19. Le bataillon NORD (ORPC Jura Nord-vaudois, Broye-Vully et Gros-de-Vaud réunis) était alors toujours mobilisé. Les quelques demandes des hôpitaux, pôles santé, centres médicaux et EMS étaient principalement couvertes par les ORPC de Broye-Vully et Jura Nord-vaudois, tandis que le Gros-de-Vaud avait pour tâche première la conduite, l'organisation et la coordination du personnel et des missions. L'excellente relation avec le réseau santé Nord-Broye (RSNB) a donc continué comme lors des deux années précédentes. A ceci s'est ajouté, au début du mois de janvier, l'appui à la vaccination au profit de l'AVASAD (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile).

CHF 23.25 c'est le coût annuel à l'habitant, en légère diminution.

7 Sécurité sociale

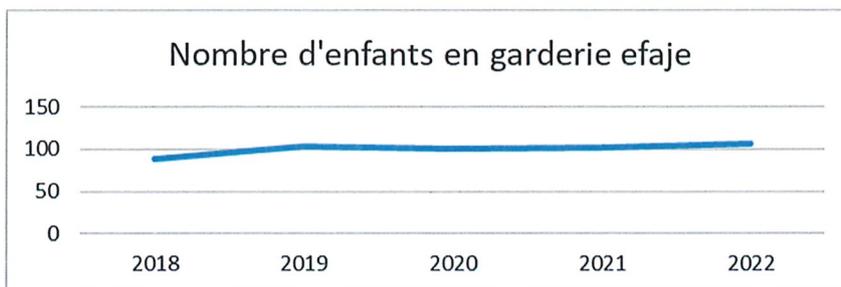
7.1 EFAJE - <http://efaje.ch/>

(Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs)

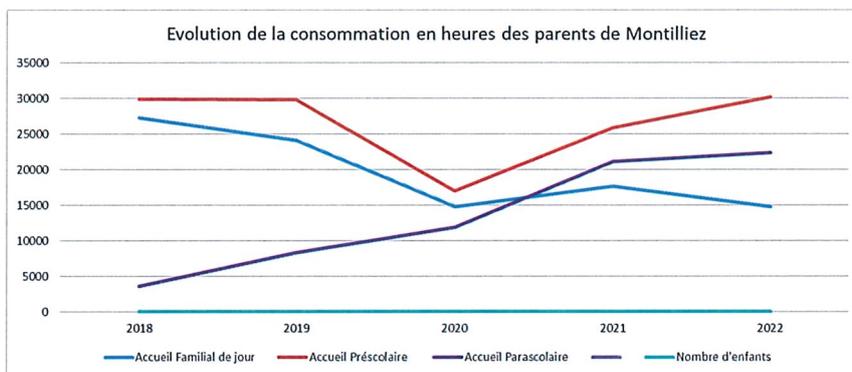
La volonté est de contenir au maximum les coûts pour les communes ; rappelons que l'augmentation de la consommation découle des besoins effectifs des familles, le développement de l'EFAJE étant proportionnel à celui de la région. Afin de répondre au mieux à la demande de nos habitants ainsi qu'aux obligations d'accueil imposées par la loi (LAJE), l'EFAJE a mis en place une centralisation de la gestion des demandes d'accueil en milieu familial.



Evolution du nombre d'enfants de la commune de Montilliez utilisant la structure Efaje.



Nous pouvons constater à satisfaction que la consommation des heures en 2022 est en augmentation et prouve que la structure de l'efaje est à nouveau une réponse à un besoin des parents post COVID.



7.2 ARASPE - <http://www.araspe.ch>
 (Association Régionale de l'Action Sociale Prilly – Echallens)

L'Association régionale d'action sociale Prilly Echallens (Araspe) offre des prestations liées aux assurances sociales et à l'appui social et administratif.

L'appui social s'adresse à toute personne en difficulté (art. 25 LASV) domiciliée ou en séjour dans le canton et qui dispose d'un titre de séjour valable ou en cours de renouvellement, à l'exception des personnes visées par la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (art.4 LASV et 1^{er} al. 2 RLASV). L'appui social est alloué en priorité aux bénéficiaires du revenu d'insertion (RI), lesquelles doivent faire tout leur possible pour retrouver leur autonomie financière et socioprofessionnelle (art 40 LASV). Un défaut de collaboration du bénéficiaire avec la CSR entraîne des sanctions.

L'appui social est une aide personnalisée qui comprend l'activité d'encadrement, de soutien, d'écoute, d'information et de conseil. Il peut prendre également la forme d'intervention en faveur des personnes concernées auprès d'autres organismes, dans le but notamment de prévenir le recours au RI. L'appui social peut comprendre des prestations sous forme de mesures d'insertion sociale ou professionnelle. Les mesures d'insertion sociale sont destinées aux bénéficiaires du RI qui ne peuvent être, dans un premier temps, adressées à l'Office régional de placement (ORP). Ces mesures, visant à recouvrer l'autonomie sociale et financière, offrent un accompagnement permettant de :



- Accéder à une formation,
- Se remettre en activité,
- Développer des compétences,
- Faciliter l'accès aux entreprises dans le cadre de stages.

Jeunes

Des prestations ciblées pour les personnes âgées de 18 à 25 ans, comprenant les thématiques de l'emploi, de la formation, des projets et de l'argent. Une aide dans la recherche de solution concernant les problématiques de logement, d'addiction, de dettes et d'ordre familial.

Seniors

Des informations concernant les prestations financières et les assurances sociales en lien avec chaque situation, mais également une aide ainsi qu'une écoute attentive et confidentielle pour trouver des solutions aux problèmes.

Adultes

Des prestations allant du minimum vital aux prestations cantonales et fédérales, une écoute attentive et confidentielle, ainsi que le soutien nécessaire pour trouver des solutions adaptées à chaque situation, notamment dans le domaine de l'emploi, du budget, du logement, de la problématique liée à l'addiction, ou d'ordre familial.

L'ensemble du personnel de l'ARASPE, travaille et participe au maintien de la cohésion sociale et à la préservation de la dignité humaine dans notre région, en collaboration avec les différents partenaires. C'est une aide pour les personnes confrontées à des situations de précarité et à des difficultés psycho-sociales en menant des actions d'information, en proposant un accompagnement financier, social et administratif, en application des régimes sociaux.

7.3 APROMAD

(Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile)

La grande nouveauté en 2022 fut le lancement sur l'ensemble du dispositif AVASAD d'une stratégie visant le « Bien vieillir » de la population de tout âge, par des actions coordonnées de prévention et promotion de la santé.

Dans un premier temps, des clients et des proches aidants de tout le canton, et donc de l'APROMAD, ont été entendus puis 1'440 clients ont répondu à un questionnaire. Cela a permis d'identifier ce que signifiait « Bien vieillir » pour les seniors et leurs besoins pour y parvenir.



Grâce à des résultats fiables, l'AVASAD a pu mettre en œuvre une démarche d'accompagnement des personnes dans leur projet de vie afin de favoriser, maintenir ou restaurer leur santé, de maximiser leur niveau d'autonomie, de développer leurs compétences en santé, de maintenir leur intégration sociale et de faciliter l'appui de leur entourage. Le dispositif AVASAD, de par son rôle pivot dans

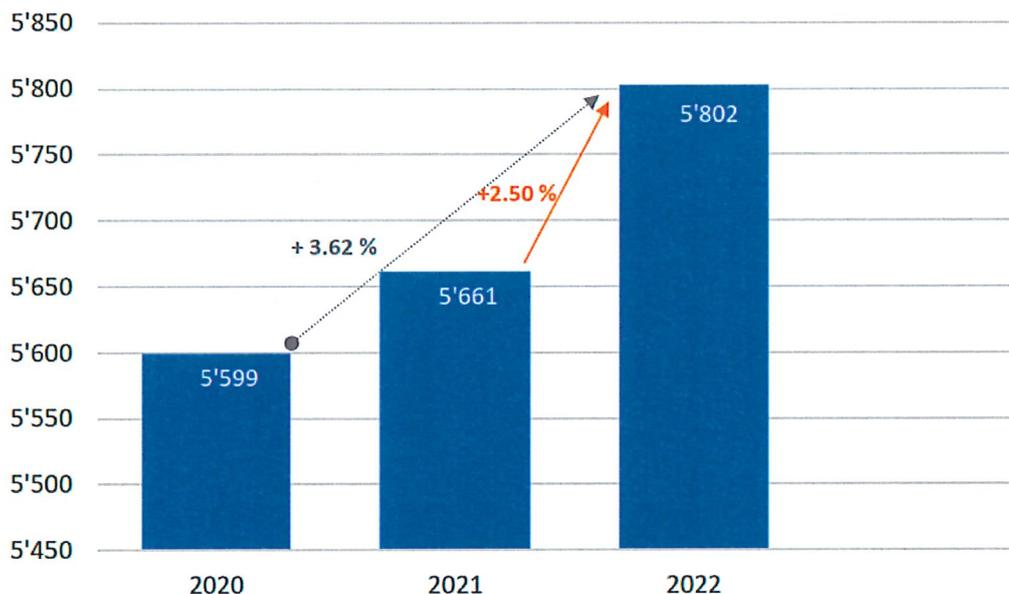


l'environnement communautaire des seniors, a organisé le développement des compétences des collaborateurs pour être à la hauteur de ces enjeux.

En 2022, elle a poursuivi la campagne de vaccination auprès des personnes ayant de grandes difficultés à se mobiliser, avec comme nouveauté, l'administration d'un 2ème booster anti-Covid 19.

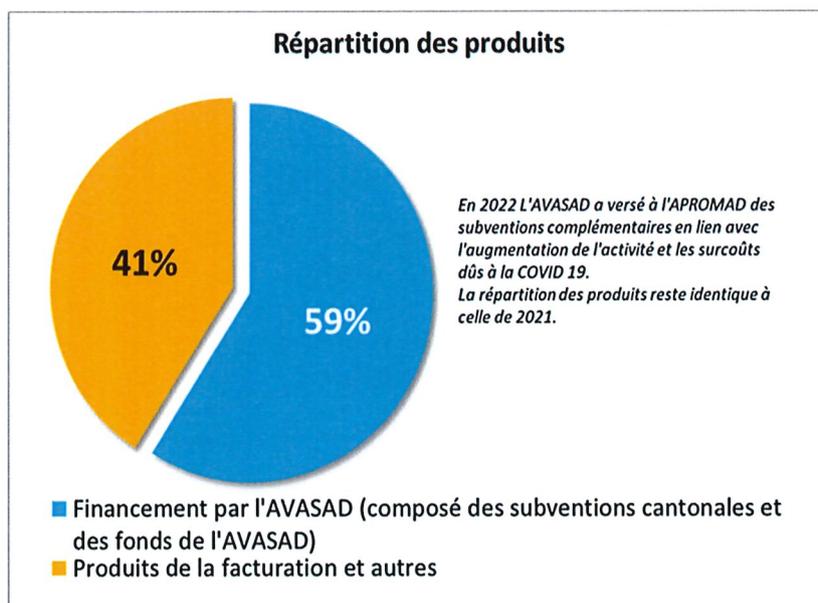
A l'APROMAD cette année, il a été administré au total 1486 doses de vaccin depuis 2021.

◇ Nombre de clientes et client APROMAD



L'APROMAD boucle avec un excédent de charges de CHF 1'395'575.57. L'AVASAD prend à sa charge CHF 1'234'059.81.

Un fonds de régulation cantonal est constitué à l'AVASAD devant permettre d'assurer un autofinancement en cas d'exercice déficitaire.





7.4.1 Bibliothèque régionale Echallens - <http://www.bibliotheque-echallens.ch>

La Bibliothèque Régionale d'Echallens (BRE) a été créée en 1982 par une association de bénévoles afin de desservir la population régionale en documents de lecture publique. Pendant trente ans, ces bénévoles motivées ont géré et fait vivre la bibliothèque avec beaucoup d'enthousiasme et savoir-faire.



Avec le soutien d'un partenariat de communes, et la création d'un centre de documentation scolaire, la bibliothèque s'est professionnalisée et fait partie du Réseau vaudois des bibliothèques Renouvaud - Ecoles et Lecture publique. La BRE met à disposition plus de 30'000 documents pour tous les goûts et tous les âges : ouvrages de référence, albums illustrés, bandes dessinées, mangas, livres-jeu, livres audio, ouvrages documentaires, biographies et récits, romans, polars, livres en gros caractères, e-books, etc.

Horaire - Ouverture publique :

Lundi	15h00 - 17h00	➤ 16 communes partenaires qui paient annuellement une contribution de CHF 2.50/habitant
Mardi	17h00 - 19h30	
Mercredi	15h30 - 18h30	➤ Des abonnements attractifs : Jeunes (0-18 ans) : gratuit Adultes : CHF 40.-/an.
Jeudi	15h00 - 17h00	

Située au Ch. du Grand-Record 58

7.4.2 Ludothèque à Echallens



Située au Ch. du Grand-Record 54B à Echallens, cette structure bénéficie de notre soutien de partenariat et l'abonnement familial annuel y coûte ainsi moins cher.

Location des CHF 1.- par jeu
CHF 30.- l'abo mini, software exclu
CHF 80.- l'abo maxi, software inclus





7.6 Défibrillateurs

Rappel des emplacements des 4 coffrets avec défibrillateurs, un dans chaque village :



**Grande salle
Dommartin**



Four à pain Naz



**Admin. communale
Poliez-le-Grand**



**Ch. de la Lignée 1
Sugnens**

8 Services industriels - Service des eaux

Pour la fourniture d'eau potable, tous les villages de Montilliez sont raccordés aux associations respectives, soit AIAE et AIEHJ.

La norme Chlorothalonil est toujours en vigueur ; dans le rapport 2020, nous vous informions que l'OFCO (Office de la Consommation) avait donné son accord pour continuer à consommer l'eau des sources des associations respectives, pour autant que le taux ne soit pas exagérément élevé ; ceci est toujours valable.

Des essais de traitement pour l'AIAE, au charbon actif, ont eu lieu à Oppens ; les résultats sont satisfaisants mais dans une première analyse, ils s'avèrent coûteux. Eau Lausanne planche aussi sur des essais ; nous devrions avoir des résultats sur l'impact financier des traitements en 2023.

Les résultats d'analyses sont à disposition, sur demande, auprès du greffe municipal.

Pour les deux associations, le dossier d'autocontrôle a été validé par l'OFCO. Pour rappel, ce dossier comprend toutes les informations et obligations de la gestion de l'eau potable. L'AIAE a mis au concours la gestion des contrôles des vannes et BH ; cela fait partie des obligations de l'autocontrôle. Pour Montilliez, Dommartin sera pris en compte ; les entreprises concernées sont VonRoll et Hinni.



AIEHJ	AIAE
Association Intercommunale des Eaux du Haut-Jorat	Association intercommunale d'Amenée d'eau Echallens et environs
L'AIEHJ regroupe les communes d'Hermenches, Jorat-Menthue, Poliez-Pittet, Rossenges et Montilliez.	L'AIAE regroupe les communes d'Echallens, Corcelles-Chavornay, Villars-le-Terroir, Oulens, St-Barthélemy, Pailly, Oppens, Vuarrens, Penthéraz, Goumoens, Fey et Montilliez (environ 16'000 habitants)
Approvisionne en eau le village de Dommartin et vend de l'eau à l'AIAE.	Fournit de l'eau à Naz, Sugnens et Poliez-le-Grand.
La production annuelle 2022 des sources représente 566'216 m ³ , dont 39'375 m ³ pour Dommartin.	L'eau gérée en 2022 représente 1'564'255 m ³ répartis par une production des sources de 600'091 m ³ + achat à Eau Lausanne de 697'612 m ³ et à l'AIEHJ de 266'552 m ³ .

Pour information, l'AIAE est depuis plusieurs années en contact avec Eau Lausanne pour la gestion d'une source à Thierrens, ces négociations devraient aboutir en 2023. Il ne s'agit pas d'une vente mais bien d'un partenariat de gestion de cette eau qui n'est pas négligeable puisque cette source produit entre 300 et 800 litres/minutes selon les saisons.

9 Conclusion

L'année 2022 s'est déroulée à la satisfaction de la Municipalité qui s'est efforcée de gérer le ménage communal d'une manière rigoureuse, en respectant le budget, et en veillant en permanence au maintien du bien-être de notre collectivité, et ce malgré les conditions sanitaires du début d'année.

En 2023 la Municipalité s'est fixé les priorités suivantes, en plus de la gestion courante des dossiers d'actualité et récurrents de la Commune :

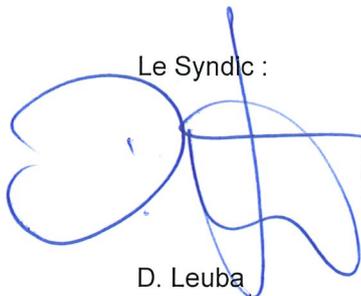
- Préparation à la migration des logiciels métiers
- Concours d'architecture pour la réfection complète de l'Auberge communale à Poliez-le-Grand, sur demande du CC
- PACom 2 (Hors zone à bâtir)
- Réflexion sur le refuge de Poliez-le-Grand
- Etude d'un chauffage à distance – grande salle de Poliez-le-Grand
- Etude du changement de chauffage et douches à la grande salle de Poliez-le-Grand
- Poursuite des travaux liés au PACom 1
- Démolition du réservoir de Naz si accord du CC, mais demandé par l'OFCO
- Entretien du parcours du chemin des Blés à Dommartin
- Divers travaux d'entretien sur les réseaux EC et EU
- Dossier de renaturation du Botterel à Poliez-le-Grand
- Renaturation du Sauteru avec Villars-le-Terroir et Fey pour la gestion des castors
- Amélioration des installations dans les parcs et promenades
- Contrôle des vitesses moyennes sur les routes (V85)



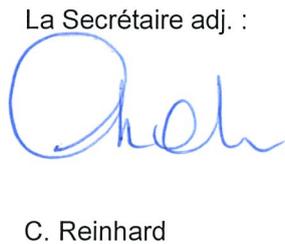
Pour y parvenir, la Municipalité compte sur le soutien du Conseil communal qu'elle remercie pour sa confiance témoignée tout au long de l'année.

L'exécutif remercie également toutes les personnes qui, selon leurs disponibilités et compétences, contribuent au bon fonctionnement de notre collectivité.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

D. Leuba



La Secrétaire adj. :

C. Reinhard